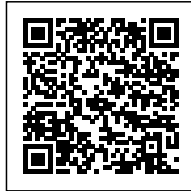


FISHING BANCAIRE : LE SITE REPRESSIONS-FRANCE.FR

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques](#) : **Danger !**

Tag: [Enquête](#)



Le site repressions-france.fr est utilisé pour des opérations de fishing bancaire. Il s'agit d'une nouveauté. D'ordinaire, cela se passe par un appel téléphonique d'un faux conseiller bancaire sans utilisation de nom de domaine. Les techniques sont les mêmes. Il a 8 jours d'existence à la date de publication de cet article. Vous trouverez dans la partie nos conseils un lien qui vous donne des informations importantes pour éviter de se faire piéger.

Le site internet

Il a été créé le 18/12/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/repressions-france.fr>

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 06 46 15 26 62

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Julien BADAULT

Les produits

Ce site est une tentative de fishing . Nous publions un lien du site [abe-infoservice.fr](https://www.abe-infoservice.fr) qui donne des informations importantes pour éviter ce piège

<https://www.abe-infoservice.fr/banque/moyens-de-paiement/carte-bancaire/la-fraude-la-carte-bancaire-quelles-precautions-prendre-et-comment-reagir>

Il est noter que l'arrêt de la Cour de Cassation du 23 octobre 2024 confirmant l'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles de mars 2023 permet d'agir dans le cas d'une arnaque par faux conseillers.

Les informations juridiques

Il n'existe aucun service français s'appelant repressions France !

La vérification de la date de création de ce site montre qu'il a 8 jours d'existence ! C'est un bon moyen de voir en 5 secondes qu'il s'agit d'une arnaque.

On peut utiliser de nombreux sites gratuits et notamment [raynette.fr](https://www.raynette.fr) ou [whois.com](https://www.whois.com)

Conclusion

Vous êtes victime de fishing bancaire ?

Nous pourrons vous aider. Nous aurons besoin de documents qui vous seront indiqués par mail.

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Si vous avez été contacté avec un site internet, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous aucune obligation de déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez et si vous l'avez fait, de la donner à la banque même si elle insiste.

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

